

Annexe 43-7 du Livre IV de la partie réglementaire de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie

Historique :

Créé par : Arrêté n° 2022-1611/GNC du 6 juillet 2022 modifiant le livre IV de l'ancien code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie (professions de la biologie médicale)

JONC du 14 juillet 2022
Page 12879

Les paramètres suivants doivent être réalisés par des automates connectables à un SIL permettant d'assurer la traçabilité des analyses et le contrôle réalisé avec l'expertise d'un biologiste.

Domaine	Examen justifié par l'état de santé du patient
Hématologie	Hémoglobine/Plaquettes
	Hémogramme NFP
	Hématocrite
Hémostase	TP/INR
Biochimie	Gaz du sang (GDS), lactate, CO-oxymétrie
	Electrolytes/substrats sur sang total : Na, K, créatinine
	Calcium ionisé
	Bilirubine totale sang total
	Protéine C réactive (CRP)
	Procalcitonine (PCT) en pédiatrie
Biochimie : marqueurs cardiaques	Troponine i ou t
	Peptide natriurétique cardiaque ou BNP
	D-dimères